

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Les Chemins de l'Insertion et de la Citoyenneté»

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Doubs (SPIP) est à l'initiative d'un projet visant à accompagner du 3 mai au 17 juin 2001 un groupe de 9 personnes placées sous main de justice de Besançon à Saint-Jean Pied de Port sur les chemins de Compostelle soit 1 000 kilomètres à pied.

Cette action d'aide à la réinsertion a été préalablement l'objet au sein de la Maison d'Arrêt d'un travail pédagogique et sera poursuivie, à l'issue de la marche, par un accompagnement individuel vers l'insertion sociale et professionnelle.

Le projet est porté par une association créée à cet effet «Les chemins de l'Insertion et de la Citoyenneté».

La Ville de Besançon est sollicitée pour une subvention exceptionnelle de 25 000 F.

Les autres financeurs envisagés sont l'Etat (Division des services pénitentiaires, Jeunesse et Sport, Politique de la Ville...) la Région, l'UFCV et le Rotary Club.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer une subvention de 25 000 F (3 811,23 €) à l'Association «les Chemins de l'Insertion et de la Citoyenneté».

La dépense sera imputée au chapitre 92.522.6574.47040, qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant du chapitre 938 (dépenses imprévues) du budget 2001.

«M. LE MAIRE : Ils sont partis ce matin de l'Esplanade des Droits de l'Homme. Ce projet fait partie d'un travail très important que nous menons avec ce service pénitentiaire d'insertion et de probation avec lequel nous avons signé une convention.

La Ville de Besançon participe à l'accueil de personnes qui effectuent des Travaux d'Intérêt Général (TIG). Je rappelle que les TIG sont nés quasiment à Besançon il y a déjà quelques années lorsqu'un juge particulièrement dynamique les avait lancés. Pour 2001, cela représentera 5 000 heures d'accueil de TIG dans 10 services différents. Il y a également des TIG pour mineurs avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la PJJ et aussi l'accueil de jeunes mineurs dans le cadre des «médiations-réparations» gérées par l'ADDSEA du Doubs. On parle souvent des problèmes de sécurité de façon globale. Là il y a un véritable travail qui est fait avec le SPIP, l'ADDSEA et la PJJ. Cette opération se place dans ce contexte, ce n'est pas quelque chose qui est isolé.

M. Denis BAUD : J'aimerais particulièrement attirer votre attention sur le bien-fondé de cette subvention exceptionnelle à l'Association «Les Chemins de l'Insertion et de la Citoyenneté». En effet, je crois que l'on mesure avant tout le niveau d'avancement démocratique et moral d'une société à la manière dont cette même société traite et considère celles et ceux qui échappent à ses règles, à ses normes ou même qui se dressent contre elle. Certains y verront de la faiblesse, une sorte de prime à la déviance, à la délinquance, considérant qu'on en fait toujours trop pour celles et ceux qui commettent des fautes et qu'on n'en fait jamais assez pour celles et ceux qui suivent les bons chemins. Rappelons-leur simplement que si la faute mérite sanction, cette sanction réside dans la privation de liberté et seulement dans la privation de liberté, pas dans la brimade, pas dans la promiscuité, pas dans l'impossibilité de la réinsertion. Voilà quelques mois, les médias avaient braqué nos attentions sur les conditions d'existence des détenus dans les maisons d'arrêt. Depuis, d'autres sujets se sont imposés sur les premières pages, les ondes, les écrans et le silence est pratiquement retombé sur l'univers carcéral. Pourtant des associations, des individus continuent dans l'ombre à oeuvrer pour que le droit à la dignité ne s'arrête pas à la porte des prisons et afin qu'il y ait des lendemains possibles pour ceux qui ont accompli leur peine, qu'ils retrouvent leur liberté de personne et de citoyen. Cette initiative prise aujourd'hui n'est peut-être qu'une goutte dans un océan troublé mais elle procède d'une démarche véritablement humaniste qui est

l'honneur même de l'action politique et qui grandira celles et ceux qui l'approuveront. Merci Monsieur le Maire, par ce point mis à l'ordre du jour, de donner ainsi à cette assemblée municipale nouvellement élue l'occasion, s'il en était besoin, de démontrer qu'elle a à la fois du coeur et de la raison.

M. LE MAIRE : Je te remercie Denis. Je sais que c'est important de rendre hommage à ceux qui, dans l'ombre, font un gros travail au SPIP, à la PJJ ou à l'ADDSEA et qui effectivement prennent en charge des jeunes, souvent des jeunes mineurs, pour faire en sorte qu'effectivement ils reviennent dans ce que l'on appelle habituellement le droit chemin».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 17 mai 2001.